

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE fondapol.org

L'UTÉRUS ARTIFICIEL ET LE CONTRÔLE DE LA REPRODUCTION HUMAINE

Élisabeth de CASTEX



La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire Vice-Président : Grégoire Chertok Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDAPOL

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site fondapol.org. De plus, sa plateforme data.fondapol permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « Anthropotechnie », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
I. DU CHOIX DU PARTENAIRE AU CONTRÔLE DES EMBRYONS : GÉNÉALOGIE DU CONTRÔLE DE LA REPRODUCTION	12
1. Platon : choisir des hommes et des femmes d'élite	12
Les dystopies de la reproduction non sexuée : « Le meilleur des mondes »	
4. Déterminer les caractéristiques de l'individu à naître, le nouveau champ de la justice sociale ?	
5. Au xxı ^e siècle : nouvelles compréhensions du déterminisme génétique, nouveaux moyens d'intervention sur les processus de reproduction	17
II. L'ÉTAT DE LA RECHERCHE ET LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	18
Une perspective « probable » : un utérus artificiel partiel Une perspective « plausible » : la création de pseudo-gamètes	
(ovocytes et spermatozoïdes) en laboratoire 3. Une perspective « encore lointaine » : de pseudo-embryons	
en laboratoire comparables à des embryons classiques. 4. La modification génomique des embryons, dans le cadre de fécondations in vitro	21
III. PSEUDO-GAMÈTES ET PSEUDO-EMBRYONS : LES ENJEUX DE LEUR CRÉATION	24
 Le passage de la recherche à la reproduction, une ligne rouge absolue ? Les gamètes et les embryons de laboratoire, 	
de nouveaux objets politiques. 3. Modifier les embryons et l'humain à venir : un pouvoir inédit aux contours incertains.	26 29
IV. L'HYPOTHÈSE D'UNE BANALISATION DU RECOURS À UN UTÉRUS ARTIFICIEL PARTIEL OU COMPLET	33
L'utérus artificiel et l'égalité dans les relations hommes-femmes : des interprétations contradictoires	
2. Le recours à l'utérus artificiel est envisagé comme une « libération » des femmes découlant d'une nouvelle égalité biologique et sociale	34
Le recours à l'utérus artificiel peut faire craindre un renforcement des inégalités et de la domination masculine	
4. L'utérus artificiel et la liberté de gestation	37
5. La perspective d'un conflit entre la santé du fœtus et l'autonomie de la mère	38
CONCLUSION	40

RÉSUMÉ

Comment les sociétés vont-elles assurer leur descendance – et donc leur survie au siècle prochain ? Dans un contexte mondial de baisse de la fertilité humaine, et, en France, de pénurie de gamètes, il faut faire face à une demande croissante de fécondation *in vitro*. D'ores et déjà, la recherche scientifique réalise d'importantes avancées dans le domaine de la reproduction, et en particulier dans la reproduction *ex vivo*. Mais ces progrès, prodigieux du point de vue de la maîtrise des technologies, notamment liées au traitement des cellules souches et au séquençage du génome, mènent aussi à des interrogations cruciales. En effet, au regard de l'économie lucrative de la reproduction, qui pourrait offrir de choisir son enfant selon des critères liés aux attributs physiques ou aux capacités intellectuelles, de procréer hors du corps de la femme, de conserver des embryons pour répondre aux nécessités d'un avenir plus ou moins lointain, la science dans ce domaine ne peut se déployer sans une réflexion éthique, juridique, politique que la société doit mener.

La présente note contribue à mettre en lumière ces avancées scientifiques et technologiques et à faire prendre conscience de la nature fondamentale de leurs enjeux.

L'UTÉRUS ARTIFICIEL ET LE CONTRÔLE DE LA REPRODUCTION HUMAINE

Élisabeth de CASTEX

Docteur en science politique, membre du conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol.

INTRODUCTION

Comment l'humain se reproduira-t-il au prochain siècle ? Depuis une cinquantaine d'années, de nouvelles technologies médicales permettent de reconstituer certaines étapes de la reproduction humaine ex vivo (en dehors du corps humain) : fécondation en laboratoire, apport de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes) et d'embryons venant de tierces personnes, conservation par cryogénisation de gamètes et d'embryons...

D'autres technologies pourraient un jour compléter ce processus d'externalisation de la reproduction humaine. La création de pseudo-gamètes et de pseudo-embryons 1 est expérimentée en laboratoire sur des mammifères à partir de cellules souches ; des équipes de recherche reproduisent des utérus (biologie fœtale et utéro-placentale) et y développent des embryons animaux. Envisagées aujourd'hui dans des objectifs de recherche médicale, ces technologies posent la question d'une éventuelle future utilisation dans un but de reproduction humaine.

^{1.} Les différences lexicales reflètent les difficultés à s'accorder sur le statut de ces entités : le terme pseudogamètes et pseudo-embryons est emprunté au généticien Denis Duboule. Les termes « embryoïdes » ou « modèles d'embryons » sont également utilisés. L'expression « embryons synthétiques ou de synthèse » est davantage controversée. En langue anglaise, on rencontre le terme « embryos-like structures ».

La conséquence d'une telle externalisation serait l'effacement de la barrière que constitue le corps de la femme, la simplification des interventions extérieures sur les gamètes, les embryons, et les fœtus, ainsi qu'une maîtrise accrue des conditions de la reproduction humaine.

« Nous nous approchons d'une période dans laquelle notre société va se retrouver devant des choix inédits, touchant aux modifications les plus profondes possibles de l'embryon, à savoir celles qui impliquent son ADN, ou – c'est encore plus étonnant, et plus déterminant peut-être sur les structures fondamentales de notre société – du transfert de la grossesse de la femme vers des systèmes intégralement *ex utero* ² » résume le généticien Denis Duboule.

Ce processus d'externalisation et de technicisation de la reproduction humaine s'inscrit dans un contexte caractérisé notamment par :

- une tendance mondiale de baisse de la fertilité;
- une pénurie de gamètes en France face aux demandes croissantes de fécondation *in vitro* ³, et ce alors qu'un objectif d'« autosuffisance nationale » pour ces gamètes a été proclamé ⁴;
- la mise en place d'une économie de la reproduction, d'un marché de gamètes et d'embryons en ligne, d'un tourisme médical et de cliniques de la fertilité favorisant le développement d'intermédiaires du secteur lucratif.

Ces avancées technologiques se conjuguent à de nouveaux enjeux politiques et économiques. Le désir d'enfant et d'une parentalité génétique pour les familles, qui sont des enjeux fondamentaux de la reproduction et de la survie de la société à travers sa descendance, se conjuguent aux avancées extraordinaires en matière de santé reproductive et de volonté de maîtrise de la reproduction. Ainsi, la question qui se pose est de savoir jusqu'où il est possible d'aller dans ce domaine.

Il devient nécessaire de réfléchir aux différents scénarios liés à l'usage de ces technologies, ainsi qu'aux enjeux sanitaires, sociaux et politiques, découlant de la possibilité pour les humains de procréer de différentes manières. Si certaines de ces technologies sont considérées par beaucoup comme des lignes rouges, il semble raisonnable, dès lors qu'elles sont techniquement envisageables, de se pencher sur les conséquences de leur éventuelle utilisation voire de leur banalisation.

^{2.} Denis Duboule, Les Temps de l'embryon, Paris, Éditions du Collège de France, 2023, p. 10.

^{3.} Selon l'Agence de biomédecine, la liste d'attente en France est de deux ans pour les ovocytes.

^{4.} Le plan ministériel pour la procréation, l'embryologie et la génétique humaines, PEGh, pour la période 2022-2026, présente comme objectif « l'autosuffisance nationale des dons de gamètes » [en ligne].

Disposer d'éléments de réflexion le plus en amont possible, au cours du processus de développement de ces technologies, pourrait contribuer à une meilleure prise de conscience et compréhension des enjeux. Créer les conditions d'un débat public pour anticiper et évaluer les implications de pratiques nouvelles dans ce domaine serait l'occasion de discuter l'idée, soutenue par certains auteurs, selon laquelle l'assistance médicale à la procréation (AMP) serait « le cheval de Troie qui a permis au transhumanisme de nous envahir ⁵ ».

Cette note s'attache à mettre en lumière les évolutions de la société dans sa compréhension et dans sa perception des technologies d'extériorisation de la reproduction (1), les avancées scientifiques et technologiques ainsi que le contexte réglementaire (2), certains enjeux découlant de la fabrication de pseudo-gamètes et de pseudo-embryons (3) et enfin la question d'un éventuel utérus artificiel (4).

Définitions:

Les gamètes : il s'agit de cellules reproductrices ; le spermatozoïde chez l'homme et l'ovule chez la femme s'unissent aux gamètes de sexe opposé lors de la fécondation.

Les cellules souches pluripotentes induites, précurseurs de gamètes : la prouesse scientifique récompensée par le prix Nobel de médecine 2012 consiste à prélever pratiquement n'importe quelle cellule chez un adulte et à la reprogrammer génétiquement pour la rendre pluripotente, c'est à dire capable de se multiplier à l'infini et de se différencier dans tous les types de cellules qui composent un organisme adulte, comme une cellule souche embryonnaire. Ces cellules sont appelées IPS pour « cellules souches pluripotentes induites » (*induced pluripotent stem cells* ⁶).

^{5.} Dominique Folscheid, *Made in Labo. De la procréation artificielle au transhumanisme*, Paris, éditions du Cerf, 2019, p. 16.

^{6. «} Cellules souches pluripotentes induites (IPS). Un outil formidable pour la recherche... qui va révolutionner les nouvelles thérapies », *Inserm*, publié le 7 juillet 2017, modifié le 13 décembre 2019 [en ligne].

I. DU CHOIX DU PARTENAIRE AU CONTRÔLE DES EMBRYONS : GÉNÉALOGIE DU CONTRÔLE DE LA REPRODUCTION

Certains États se sont préoccupés de contrôler la reproduction de leur population, d'assurer une continuité de la société tout en garantissant la « qualité » de ceux qui vont composer la population dans le futur. Le contrôle de la reproduction s'envisage aussi, du point de vue des parents souhaitant la meilleure santé possible pour leurs enfants avec des traits correspondant à leurs préférences personnelles ou aux préférences sociales.

Les progrès techniques et scientifiques rendent aujourd'hui possibles l'évaluation et la modification du génome des embryons, représentant d'éventuels moyens de contrôler la reproduction, comme l'illustre la possibilité de choisir son partenaire sur la base de certains de ses traits, telle qu'on a pu le pratiquer dans l'Antiquité.

Au cours du XIX° siècle, une idéologie portant sur la génétique et l'eugénisme, s'est répandue, sans fondements scientifiques, ni même sans la connaissance des lois de l'hérédité ⁷. De réels moyens d'action sur le génome humain n'ont émergé que dans la deuxième moitié du XX° siècle avec l'« ingénierie génétique ». Aujourd'hui, on observe à la fois :

- les avancées des connaissances du génome humain ;
- une montée en puissance de nouveaux moyens technologiques susceptibles de modifier le génome humain au cours de fécondations *in vitro*, notamment par l'analyse des données génomiques, le choix des embryons et l'édition du génome.

Le monde dispose aujourd'hui de puissantes technologies permettant d'envisager le contrôle de la reproduction. C'est un pouvoir d'agir considérable dans un contexte de grandes incertitudes politiques.

1. Platon : choisir des hommes et des femmes d'élite

L'idée d'un contrôle étatique de la reproduction apparaît dès l'Antiquité, notamment chez Platon pour qui la puissance de l'État est conditionnée par l'existence d'une élite. Le contrôle des naissances devait ainsi permettre la formation d'une catégorie de citoyens « supérieurs », dont les qualités répondaient aux intérêts de l'État.

^{7.} Voir à ce sujet : Bernard Baertschi et al, « L'eugénisme et la procréation médicalisée. Considérations conceptuelles, historiques, médicales et éthiques », Inserm, 2023.

Sans moyen technique ni connaissance des lois de l'hérédité, c'est à partir de l'observation de l'élevage animal que Platon développe une théorie de la reproduction des élites. Il s'agit alors pour l'État de perpétuer des élites, ce qui implique d'encadrer la reproduction des meilleurs citoyens : « dans un État où les citoyens doivent être heureux, il ne peut pas être permis de former des unions au hasard ou de commettre des fautes du même type, et les magistrats ne devront pas le souffrir. En effet, cela ne doit pas être. Il est donc évident après cela que nous ferons des mariages aussi sains qu'il nous sera possible, et les plus avantageux pour l'État seront les plus sains [...]. Il faut, selon nos principes, rendre les rapports très fréquents entre les hommes et les femmes d'élite, et très rares entre les sujets les moins estimables de l'un et de l'autre sexe 8 ».

L'idée de maîtriser le profil et le comportement de sa descendance n'est pas nouvelle. Ce sont les savoirs biomédicaux et les moyens contemporains qui constituent une nouveauté.

2. La banalisation d'une pensée « eugéniste » aux xıxe et xxe siècles

Une idéologie dite « eugéniste » s'est développée au XIX^e siècle, dépourvue de savoirs scientifiques élaborés, mais très confiante dans leurs développements futurs. La croyance en un gène tout puissant s'est structurée dans un cadre théorique, décliné dans des idéologies, des œuvres littéraires, des politiques publiques coercitives voire tyranniques. Le généticien Henri Atlan explique à quel point l'idéologie eugéniste était alors commune et partagée parmi la communauté des généticiens 9.

Du point de vue des connaissances et de leur interprétation, après Darwin, la valeur excessive que l'on attribue au gène dans le développement des individus et de leurs caractéristiques se traduit par de nouvelles justifications du contrôle de la reproduction :

- pour davantage de justice sociale en modifiant les traits des individus dans le sens d'une « amélioration » ;
- pour l'avènement d'une « espèce améliorée », en favorisant la reproduction d'une catégorie d'individus dits « avantagés », au sens où ils seraient dotés de traits recherchés au sein d'un État.

Les membres du Comité d'éthique de l'Inserm observent que « la notion d'eugénisme a été forgée à une époque où la génétique, au sens du déterminisme et du processus de transmission des caractères héritables, n'était pas encore comprise. Cependant, cette approche,

^{8.} Platon, La République, Livre V, trad. Victor Cousin.

^{9.} Henri Atlan, L'utérus artificiel, Paris, Seuil, 2005.

qui se voulait scientifique, était basée sur l'hypothèse sous-jacente que les traits ciblés étaient héritables, ou caractéristiques d'une population, et qu'une contre-sélection était possible en écartant des personnes de la reproduction (eugénisme négatif) ou au contraire en en favorisant d'autres (eugénisme positif) 10 ».

En 1928, John B. S. Haldane, généticien britannique, inventeur du terme « ectogenèse » en 1923, publie un petit livret intitulé Dédale ou la science de l'avenir 11 dans lequel il prédit la mise sur le marché de l'utérus artificiel en 1950, et sa généralisation. Il soutient que des liens forts existent entre la science et la politique, en particulier dans le domaine de la reproduction. En effet, les modifications intentionnelles de la biologie des humains entraînaient nécessairement, à ses yeux, des modifications de leurs modes d'existence. L'auteur introduit ici un argument ambitieux, lié à l'intérêt supérieur de l'État. Il soutient que changer le « caractère national » des individus par le recours à des technologies de reproduction peut servir l'intérêt d'État, en adaptant les individus aux changements des institutions. La raison d'État prend ici un sens particulier puisqu'il s'agit pour l'État « de se doter de ses propres moyens de persister, de maîtriser les conditions de sa survie face à la diversité des risques : famine, maladie, guerre. La raison d'État ne relève pas de la seule puissance nécessaire pour assurer sa souveraineté, mais aussi de la recherche élaborée des movens d'échapper à la domination de forces hostiles et empêcher la perte des éléments vitaux, en particulier le déclin démographique. La politique de natalité montre parfaitement que la raison d'État est rationalité d'État 12 ».

3. Les dystopies de la reproduction non sexuée : « Le meilleur des mondes »

Au fil des dystopies prométhéennes, se perpétue l'idée que le recours aux technologies pour créer de la vie humaine n'est pas sans risque. La fabrication d'un humain par le personnage Victor Frankenstein, fiction imaginée par l'écrivain britannique Mary Shelley en 1818, en constitue un des exemples les plus mémorables.

Un siècle plus tard, en 1932, paraît une autre œuvre de science-fiction dystopique, *Le Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley. Ce dernier est le frère du biologiste britannique Julian Huxley, lui-même, proche du généticien britannique John B. S. Haldane, membre éminent du Parti communiste britannique. Dans son livre, Aldous Huxley a imaginé une société dans

^{10.} Bernard Baertschi, Pierre Jouannet, Bertrand Bed'hom, Christine Dosquet, Anne Dubart-Kupperschmitt, et al, op. cit., p.12 [en ligne].

^{11.} John Burdon Sanderson Haldane et Bertrand Russell, Dedale & Icare, Paris, Éditions Allia, 2015, p.52.

^{12.} Dominique Reynié, Cours à l'école de la recherche, Sciences Po Paris, octobre 2023.

laquelle les processus de reproduction humaine sont contrôlés par un État mondial, dans un objectif de hiérarchisation des individus et de stabilité sociale afin d' « assigner à tout individu donné sa place convenable dans la hiérarchie sociale et économique ¹³ ». L'humain « traditionnel », tel que décrit dans le roman, est « le sauvage » : il vit dans une réserve et met au monde des enfants en toute liberté, sans passer par un laboratoire.

John Haldane avait décrit certains liens existants entre l'évolution scientifique, qui était pour lui la « véritable » révolution, contrairement à la révolution politique qui resterait, elle, « plus superficielle ». Après John Haldane, Aldous Huxley met en lumière les conséquences politiques de l'implémentation des certaines technologies de reproduction qui ne peut s'opérer que sous un régime totalitaire. Le roman de Aldous Huxley a marqué les esprits de plusieurs générations, profondément imprégnés par l'idée que l'externalisation de la reproduction provoque la disparition des libertés individuelles. Ce scénario a, de l'aveu même de Francis Fukuyama ¹⁴, influencé dans la deuxième moitié du xxe siècle toute une génération de bioconservateurs, dont certains sont devenus conseillers politiques, notamment Leon Kass, président du Comité d'éthique installé auprès du président Georges Bush de 2001 à 2005.

Dans une préface postérieure à la première édition, Aldous Huxley tente vainement d'expliquer que, outre les deux scénarios de démence collective présentés dans son roman, une troisième voie, tout aussi plausible, pourrait offrir aux humains une existence « saine d'esprit » dans laquelle la science et la technique seraient utilisées au bénéfice de l'humain, et non l'humain « adapté et asservi à elle ¹⁵ ». Il ne sera pas – ou peu - entendu.

4. Déterminer les caractéristiques de l'individu à naître, le nouveau champ de la justice sociale ?

Un débat émerge, dans les années 2000, portant sur la possibilité d'un « eugénisme sociétal », notamment théorisé par les auteurs du livre *From chance to choice* ¹⁶. Le débat s'articule autour du contrôle des gènes, entre auteurs bioprogressistes et bioconservateurs.

À cette époque, le débat demeure spéculatif. En effet, il n'existe pas encore de moyens d'action sur le patrimoine génétique humain, mais les savoirs évoluent rapidement, notamment avec le séquençage du génome humain à partir de 2001, et les recherches consacrées à l'« ingénierie génétique ».

^{13.} Aldous Huxley, Le Meilleur des mondes, Paris, Plon, 1932, p.19.

^{14.} Francis Fukuyama, *La Fin de l'homme. Des conséquences de la révolution biotechnique*, Paris, Folio, 2002. 15. Aldous Huxley, *Ibid*.

^{16.} Allen Buchanan, Dan W. Brock, Norman Daniels et Daniel Wikler, From Chance to choice. Genetics & Justice, New-York, Cambridge University Press, 2000.

Lorsque le séquençage du génome humain sera terminé ¹⁷, beaucoup font l'hypothèse qu'il sera possible d'actionner les gènes pour transformer la biologie humaine à volonté, et se demandent quelles pourraient en être les conséquences sociales et politiques. Ils s'attèlent à définir les principes moraux qui pourraient guider la réflexion, les politiques publiques et les choix individuels, dans le contexte des nouvelles possibilités qui seraient ouvertes par des technologies génétiques. L'hypothèse qu'il serait possible de faire intervenir la liberté de choisir dans le domaine génétique reflète le projet d'en finir avec la « loterie génétique », et donc de mettre fin à une évolution darwinienne implacable.

Le contrôle de la reproduction, ainsi que la possibilité de choisir et de contrôler les gènes, y sont défendus dans une perspective politique de liberté et de justice sociale, afin de mieux répartir les talents, et donc de corriger les inégalités naturelles, aux motifs que l'évolution darwinienne est indifférente à la souffrance humaine et que les inégalités de talents entraînent de trop grandes inégalités sociales.

Dans son ouvrage *Théorie de la justice* (1971), John Rawls évoque ainsi, dans un bref passage, la possibilité d'une politique eugéniste, justifiée par la compensation de l'arbitraire des dotations naturelles : « les partenaires souhaitent garantir à leurs descendants le meilleur héritage génétique (à supposer que le leur soit fixe). La recherche d'une politique raisonnable de ce point de vue est quelque chose que les générations plus anciennes doivent aux suivantes, ceci étant un problème qui surgit entre les générations ¹⁸ ».

Les théoriciens de l'eugénisme sociétal privilégient la libre disposition du corps, la liberté des choix reproductifs, ou encore l'accès à un « supermarché génétique », selon la formule utilisée par le libertarien Robert Nozick ¹⁹. Pour les théoriciens de l'eugénisme sociétal, l'amélioration des enfants par les interventions génétiques correspond à des mécanismes de compensation et de correction des inégalités naturelles, dans l'objectif d'un meilleur bien-être social des enfants.

Ces auteurs considèrent également les problèmes liés à une politique d'eugénisme sociétal. D'une part parce que, sur un plan individuel, certains traits ne prennent sens que dans l'interaction avec les autres individus ; d'autre part parce que certains choix individuels d'amélioration pourraient aller à l'encontre de l'intérêt collectif.

^{17.} En 2024, ce séquençage est presque terminé à l'exception d'un chromosome Y. Florence Rosier, « Le séquençage du génome humain touche (presque) à sa fin », lemonde.fr, 9 mai 2022 [en ligne].
18. John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, éd. Points, 2009, p.138 (traduit de l'anglais par Catherine Audard).
19. Robert Nozick, *Anarchie*, *État et utopie*, 1974, p. 384.

Ils imaginent un scénario dystopique, dont ils situent l'avènement en 2030, dans lequel les parents les plus fortunés ne conservent que les embryons présentant des gènes favorables à une plus grande intelligence, ou à un physique communément admis comme plus avantageux, notamment le fait d'être de grande taille.

5. Au xxı^e siècle : nouvelles compréhensions du déterminisme génétique, nouveaux moyens d'intervention sur les processus de reproduction

Le génome humain est cependant loin d'être compris. Son exploration est toujours en cours. Après une période marquée, dans les années 2000, par une grille de lecture souvent qualifiée de « génétisation », de nouvelles connaissances conduisent à relativiser l'importance des gènes dans le développement des individus. Contrairement à ce qui était jusque-là envisagé, la plupart du temps, un gène ne code pas pour un seul trait. D'une part, un gène peut influencer de nombreux traits, et, d'autre part, un trait peut être influencé par de multiples gènes. Reste donc en suspens la question de savoir jusqu'où peut aller la médecine préventive 20 et dans quelle mesure il sera possible de transformer certains traits en intervenant sur le patrimoine génétique humain. À l'opposé d'un déterminisme génétique direct, les nouvelles connaissances compliquent la donne : « ces notions d'équilibre génétique, de multifonctionnalité des éléments et des interactions entre réseaux de gènes vont rendre ces approches beaucoup plus difficiles qu'on ne le soupçonne car tout devra être pensé de manière holistique, et les caractères sur lesquels il sera possible d'agir directement sont en fait extrêmement minoritaires et ne sont pas de nature à produire des changements intéressants [...] la complexité génétique qui accompagne certains des grands problèmes actuels de santé publique dans les pays développés rendra leur traitement anticipé beaucoup plus délicat » expliquait Denis Duboule, en 2018, à l'occasion de sa leçon inaugurale au Collège de France²¹, insistant sur le fait que dans le domaine de l'ingénierie génomique, « l' "ajout simple", le "en plus du reste" ne correspond à aucune réalité ».

^{20.} La médecine préventive a pour but de prévenir le développement de maladies.

^{21.} Denis Duboule, Le génome et ses embryons, Paris, Collège de France/Fayard, 2018. p.55.

II. L'ÉTAT DE LA RECHERCHE ET LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Depuis la naissance d'un « bébé éprouvette », en 1978 au Royaume-Uni et en 1982 en France, environ 10 millions d'enfants sont nés à travers le monde par fécondation *in vitro*. Dès 1983, le premier enfant né d'un don d'ovocyte voyait le jour en Australie. Cette brusque accélération rendait nécessaire une distinction entre parentalité génétique et lien gestationnel. Les recherches pour améliorer la maîtrise de la santé reproductive, qui se poursuivent depuis cinquante ans, ont conduit à la mise au point de nouvelles technologies rendant possible la poursuite du processus d'externalisation de la reproduction humaine. Sur le plan réglementaire, l'interdiction, dans de nombreux pays européens, de réimplanter un embryon ayant été l'objet de modifications génomiques, encadre ces recherches.

1. Une perspective « probable » : un utérus artificiel partiel

En 2017, la photographie spectaculaire d'un fœtus d'agneau respirant dans un sac de plastique transparent fermé, relié par tubes à des systèmes extérieurs permettant la respiration et les échanges nutritionnels, a frappé les esprits. L'appareil avait été conçu sur le modèle d'un utérus de brebis : l'expérience a été menée durant 28 jours à l'hôpital pour enfants de Philadelphie, aux États-Unis : « Le système innovant utilise un conteneur unique rempli de liquide, relié à des machines spécialement conçues pour fournir un soutien physiologique. Les fœtus d'agneaux se développent dans un environnement quasi stérile et à température contrôlée, respirant le liquide amniotique comme ils le feraient normalement dans l'utérus. Leur cœur pompe le sang à travers le cordon ombilical vers une machine d'échange gazeux située à l'extérieur du sac. Des moniteurs électroniques mesurent les signes vitaux, le flux sanguin et d'autres fonctions essentielles ²² ». Depuis, plusieurs équipes de recherche à travers le monde, aux États-Unis, au Japon ou en Australie, travaillent sur des dispositifs reproduisant artificiellement le placenta et l'utérus humain, dans le but de sauver des enfants nés prématurément.

Un tel utérus artificiel, qualifié de partiel, pourrait pallier les limites des soins néonataux en cas d'accouchement avant terme. Les incubateurs dans les services de néonatologie ne sont pas en mesure de sauver les bébés nés avant la 22^e semaine. L'objectif médical réside dans la diminution de la mortalité et de la morbidité parmi les prématurés nés entre 22 et 28 semaines. Les chercheurs invoquent la nécessité de rendre possible

^{22.} Children Hospital of Philadelphia, "A Unique Womb-Like Device Could Reduce Mortality and Disability for Extremely Premature Babies", 24 avril 2017 [en ligne].

le transfert de ces bébés dans des utérus artificiels, de créer « une passerelle » entre le ventre de la mère et le monde extérieur. Le rythme des recherches semble s'être récemment accéléré : « Bien que peu de progrès aient été réalisés dans ce domaine au cours des soixante dernières années, le succès des modèles expérimentaux s'est récemment amélioré, accélérant ainsi la voie de cette technologie vers une application clinique grâce aux avancées technologiques et à une attention accrue portée à l'imitation de la physiologie utéroplacentaire. Les principales étapes pour une utilisation clinique incluent la miniaturisation, l'anticoagulation, la classification des risques cliniques, des procédures de soins intensifs personnalisées, un cadre réglementaire ainsi qu'un plan et une plateforme pour amener la technologie au chevet des patients ²³ ».

Aux États-Unis, l'institution de régulation du médicament, la *Food and Drug administration*, FDA, constitue le cadre des réflexions sur ce sujet ²⁴. Certains envisagent le lancement prochain d'essais cliniques d'utérus artificiel partiel chez l'humain. D'autres sont davantage réservés : « À ce jour, dans une perspective de bioéthique, on ne sait pas encore si les modèles utilisés sur les animaux fournissent suffisamment de preuves pour poursuivre les essais sur l'homme. Cependant, si la technologie s'avère un jour à la fois sûre et efficace, elle pourrait changer la donne », estiment Vardit Ravitsky et Luise King ²⁵.

2. Une perspective « plausible » : la création de pseudo-gamètes (ovocytes et spermatozoïdes) en laboratoire

La création de pseudo-gamètes, ovocytes et spermatozoïdes, en laboratoire, est aujourd'hui une réalité scientifique chez les souris. Elle ne l'est pas chez l'humain. L'hypothèse de la fabrication de pseudo-gamètes, c'est-à-dire d'une gamétogenèse *in vitro*, est seulement « plausible » pour les humains.

Des travaux réalisés chez les souris démontrent qu'il est possible de recréer des gamètes à partir de cellules de peau, via des cellules souches pluripotentes induites (IPS). Une équipe japonaise a présenté, en mars 2023, les résultats de travaux démontrant la possibilité de créer un souriceau à partir de deux mâles en recourant à cette technologie ²⁶.

^{23.} Medori MC et al, "Bioetics Issues of Artificial Placenta and Artificial Womb Technology", Clin Ter, novembre-décembre 2023, 174(Suppl 2(6)): 243-248 [en ligne].

^{24. &}quot;FDA Briefing Document Pediatric advisory committee (PAC)", Food and Drug Administration, 19 septembre 2023 [en ligne].

^{25.} Vardit Ravisky et Luise King, "It is too soon for clinical trials on artificial wombs", scientifcamerican.com, 1e juin 2024 [en ligne].

^{26.} Kenta Murakami, Nobuhiko Hamazaki, Norio Hamada et al., "Generation of functional oocytes from male mice in vitro", Nature, 15 mars 2023 [en ligne]. Voir aussi: Heidi Ledford et Max Kozlov, "The mice with two dads: scientists create eggs from male cells", *Nature*, 9 mars 2023 [en ligne].

Des expériences réalisées sur des souris ne signifient pas qu'une transposition à l'humain soit aisée. À ce jour, la reconstitution de gamètes humaines viables et matures n'a pas encore été réalisée. Pour de nombreux biologistes, il reste néanmoins envisageable que les gamètes puissent un jour être fabriquées, à partir de cellules humaines préexistantes, reprogrammées en IPS, comme cela a été réalisé chez la souris.

La plausibilité est assez forte pour qu'aux États-Unis, les académies NASEM (Académies nationales pour les sciences, l'ingénierie et la médecine) aient organisé au printemps 2023 un colloque pour débattre de l'hypothèse d'une gamétogenèse in vitro, de son acceptabilité sociale, des normes et valeurs correspondantes dans le domaine de la reproduction et de la parentalité : « La dérivation *in vitro* de gamètes humains (ovules et spermatozoïdes) continue de progresser. Bien qu'un certain nombre d'obstacles restent à surmonter, une reconstitution partielle de la production de gamètes humains a été rapportée pour les voies mâles et femelles. Des cellules de type cellules germinales primordiales humaines (PGCLC) peuvent être créées à partir de cellules souches pluripotentes induites, des cellules "de type oogonie" ont été dérivées en culture et des parties limitées de la voie de production du spermatozoïde humain ont été réalisées » observent les auteurs du rapport²⁷ ». Certains, au cours de ce colloque, se sont avancés à pronostiquer une échéance assez proche, de l'ordre de deux ans, tandis que d'autres évoquent la décennie à venir.

Dans l'Hexagone, la gamétogenèse *in vitro* est autorisée uniquement dans le cadre de certaines recherches ²⁸, dans l'objectif de mieux comprendre la formation des gamètes et de modéliser les causes d'infertilités. Dans d'autres pays et dans le secteur privé, la translation de gamétogenèse *in vitro* dans le marché de la reproduction est envisagée. En 2021, Conception ²⁹, une start-up californienne dédiée à la fabrication de gamètes humains, s'est imposée comme l'une des figures de la « tech » en levant des fonds importants (20 millions de dollars) ³⁰.

^{27.} National Academies, "In Vitro Derived Human Gametes as a Reproductive Technology: Scientific, Ethical, and Regulatory Implications: Proceedings of a Workshop", 2023 [en ligne].

^{28.} Article 21 de la loi bioéthique de 2021.

^{29. &}quot;Conception: turning stem cells into human eggs", Conception [en ligne].

^{30.} Antonio Regalado, "How Silicon Valley hatched a plan to turn blood into human eggs", MIT Technology Review, 18 octobre 2021 [en ligne].

3. Une perspective « encore lointaine » : des pseudo-embryons en laboratoire comparables à des embryons classiques

La production et la culture en laboratoire de pseudo-embryons sont possibles chez les mammifères à partir de cellules souches embryonnaires ou de cellules souches pluripotentes induites. Assemblages de cellules, les pseudo-embryons imitent le développement des premiers jours qui suivent la fécondation. Leur degré d'intégration est variable. Ils sont utilisés dans des expériences de recherche sur l'efficacité des fécondations *in vitro*, la recherche des causes de stérilité, des essais pharmacologiques et toxicologiques, ou encore dans la mise au point de thérapies cellulaires.

Les premières publications au sujet de pseudo-embryons humains datent de 2014³¹. Les travaux évoluent rapidement. Denis Duboule l'explique en ces termes : « Plusieurs protocoles expérimentaux dans lesquels ces cellules souches, avant ou après différenciation, sont agrégées ensemble, permettent de produire des structures biologiques ressemblant parfois, à s'y méprendre, à des embryons à divers stades du développement précoce. Différents types de mélanges de cellules et de protocoles de culture peuvent alors donner des pseudo-embryons de natures variées, présentant certaines des caractéristiques spécifiques d'embryons authentiques. Toutefois, aucun d'entre eux ne possède l'ensemble des types cellulaires et des fonctionnalités constitutifs de vrais embryons humains 32 ». Avec les avancées des recherches pour la fabrication de pseudo-embryons, une controverse est apparue pour savoir dans quelle mesure un assemblage de cellules humaines, développé directement à partir de cellules souches, sans fécondation, pouvait être assimilé à un embryon humain classique. Les pseudo-embryons ne sont pas des embryons, « à ce jour », précise l'Agence de biomédecine dans un récent avis 33, laissant la porte ouverte à bien des interrogations pour le futur : « actuellement, la distinction est facile à faire car ces embryoïdes ne peuvent aboutir à un développement à terme chez la souris [...]. Cependant, on peut supposer qu'au vu des progrès scientifiques rapides observés dans ce domaine, les embryoïdes animaux auront acquis dans un futur proche des propriétés qui ne permettront plus de les distinguer des embryons conçus naturellement ».

Un consensus international, sous l'égide de la société savante *International Society for Stem Cell Research* (ISSCR), empêche le transfert de pseudo-embryons humains dans un utérus humain ou animal. Les durées de culture autorisées sont également encadrées par l'ISSCR.

^{31.} Chantal Bruno et al, « Avis du Conseil d'orientation : Les modèles embryonnaires », Agence de la biomédecine, 21 septembre 2023 [en ligne]. Pour aller plus loin dans la réflexion sur les modèles embryonnaires, voir Philip Ball, "A Turing Test for Embryos", *Bristows*, 31 août 2023 [en ligne].

^{32.} Denis Duboule, « La fabrique des embryons », Fondation Collège de France, février 2024 [en ligne].

^{33.} Chantal Bruno et al, Ibid.

La culture de pseudo-embryons n'est pas soumise, en France, au standard international qui limite, aujourd'hui, le développement des embryons naturels en laboratoire à 14 jours ³⁴. L'interdiction de faire grandir des embryons en laboratoire au-delà de 14 jours (qui par ailleurs ne fait plus consensus), ne s'applique en France qu'à la culture *in vitro* des embryons humains inclus dans un protocole de recherche, avec des embryons surnuméraires provenant d'un couple n'ayant plus de projet parental et ayant consenti à les proposer à la recherche.

4. La modification génomique des embryons dans le cadre de fécondations in vitro

Les modifications génétiques des embryons au cours de fécondations *in vitro* s'envisagent en théorie de deux manières. D'une part, de manière indirecte, par le diagnostic pré-implantatoire (DPI), c'est-à-dire l'évaluation et la sélection d'embryons avant l'implantation dans l'utérus ; d'autre part, par une intervention directe sur le génome des embryons via la technologie de l'édition du génome. Cette dernière est interdite dans la plupart des pays.

Au cours d'une fécondation *in vitro*, le choix des embryons est déjà possible dans le cadre de la médecine préventive pour éviter de transplanter des embryons avec certaines maladies génétiques héritables. Le choix se fait après séquençage et interprétation des données génomiques de l'embryon.

Le cadre réglementaire du DPI, qui définit le nombre de maladies recherchées, est variable selon les pays. En France, le cadre est restrictif. En 2021, 309 enfants sont nés à l'issue d'un DPI. Il existe 5 centres de DPI qui « analysent les embryons obtenus par fécondation *in vitro* en cas de risque avéré de développer des pathologies d'origine génétique ou chromosomique transmissibles par l'un des parents ou les deux. Ce risque concerne environ un millier de couples par an ³⁵ ».

De nombreux programmes de recherche sont menés afin de mieux comprendre les répercussions biologiques des variants génétiques, et les interactions entre variants génétiques et environnement : « La taille est par exemple un caractère avec une forte héritabilité (part transmissible du caractère), mais cette part génétique implique de très nombreux gènes ayant chacun de faibles effets. Des variants de ces gènes peuvent

^{34.} Le dépassement de 14 jours de croissance, aujourd'hui techniquement réalisable, est déjà envisagé par la société savante ISSCR dans un cadre très précis d'autorisation de recherches et à l'exclusion d'objectifs de reproduction humaine. Il s'agirait de lutter, avec de nouveaux moyens, contre l'infertilité, contre les pathologies de la grossesse et de la reproduction, notamment de mieux comprendre ce qui se passe dans le développement des embryons dans la « boite noire » du développement humain que constitue la période entre le 14° et le 28° jour. Sur les origines de la règle des 14 jours, voir les travaux du Global Observatory [en ligne]. Voir également les travaux de Sarah Franklin [en ligne].

^{35.} Chantal Bruno et al, op. cit.

être différents d'une population à l'autre, avec des relations complexes d'interactions entre eux (épistasie). Mais des facteurs environnementaux, comme la nutrition ou l'état de santé, peuvent aussi influencer la croissance. Ainsi, la taille a fortement augmenté dans certaines populations humaines en un siècle, sous l'effet de modifications environnementales, sans mise en évidence de changements génétiques notables dans le même temps » résument les membres du comité d'éthique de l'INSERM ³⁶.

Des tests commerciaux, reposant sur des séquençages du génome des embryons et leur interprétation, dont l'efficacité reste très controversée ³⁷, sont disponibles sur le marché ³⁸ pour estimer une probabilité d'anomalies chromosomiales, de cancer, de troubles développementaux (« intellectual disability and developmental delay », autisme, épilepsie...), ou de pathologies du cerveau (troubles bipolaires, maladie d'Alzheimer...).

Le recours aux technologies d'édition du génome héritable est interdit (*Human Heritable Genome Editing*, HHGE). L'édition du génome consiste à réparer, remplacer ou désactiver un gène, via la technologie dite des « ciseaux génétiques ». Si de nombreux essais cliniques sont en cours dans le but de traiter certaines pathologies des individus au cours de leur existence, les applications spécifiques aux embryons sont interdites dans de nombreux pays, dont la France.

En 2018, un chercheur avait provoqué une vague d'indignation mondiale en pratiquant, en Chine, des interventions sur le génome de deux embryons, ensuite réimplantés, via la technologie d'édition du génome CRISPR-Cas9. L'objectif affiché était d'immuniser les enfants à venir contre le VIH.

L'interdiction porte sur les parties du génome qui sont héritables, c'est-à-dire sur des cellules germinales (cellules à l'origine des gamètes), gamètes et embryons, notamment en raison des possibilités de transmission des modifications à la descendance. L'interdiction figure dans la Convention d'Oviedo ³⁹ pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, sous l'égide du Conseil de l'Europe, opposable en droit français depuis sa ratification en 2011. L'interdiction semble

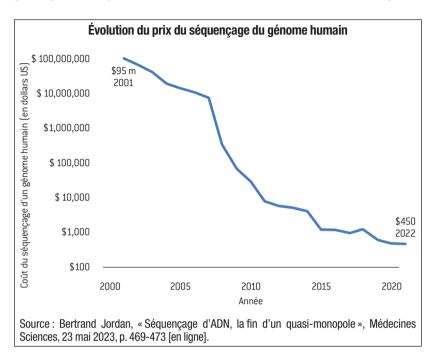
^{36.} Bernard Baertschi et al. op. cit.

^{37. &}quot;Polygenic Embryo Screening: The Promise and Perils of Selecting Our Children's Traits", Harvard Medical school - Center for bioethics, 19 avril 2024 [en ligne].

^{38.} Voir à ce sujet les propositions commerciales des sociétés Fortuna, Genomic Prediction, ou encore Orchid. Cette dernière s'adresse en ligne aux futurs parents de la manière suivante : « Dépister davantage de maladies grâce à l'analyse du génome entier. Détecter les erreurs génétiques liées à des maladies graves avant le début de la grossesse... » [en ligne]. Voir aussi, dans une autre perspective, plus optimiste quant à la rapidité du déploiement de la sélection des embryons : Robin Rivaton, « Classer ses embryons en fonction du QI ? Derrière la polémique, une tendance inéluctable », *L'Express*, 7 novembre 2024 [en ligne].

^{39.} L'article 13 de la Convention d'Oviedo stipule : « Une intervention ayant pour objet de modifier le génome humain ne peut être entreprise que pour des raisons préventives, diagnostiques ou thérapeutiques et seulement si elle n'a pas pour but d'introduire une modification dans le génome de la descendance ».

aujourd'hui davantage motivée par des incertitudes scientifiques que par des considérations morales 40. Les considérations de sécurité dominent les débats éthiques, au motif que les connaissances sont insuffisantes pour prétendre écarter le risque de conséquences inattendues et notamment de mutations aléatoires. Depuis l'avènement de la technologie des ciseaux génétiques, les arguments en faveur de la révision de ce texte se multiplient.



III. PSEUDO-GAMÈTES ET PSEUDO-EMBRYONS : LES ENJEUX DE LEUR CRÉATION

Plus le pseudo-embryon ressemble à l'embryon classique, plus il est efficace en tant que modèle permettant d'étudier le développement humain. Inexorablement, les pseudo-embryons deviennent, au fil de l'avancée des recherches, de plus en plus similaires aux embryons ⁴¹. Le dilemme, dans cette reconstitution d'embryons à partir de cellules

^{40.} Mara Almeida et Robert Ranisch, "Beyond safety: mapping the ethical debate on heritable genome editing interventions", *Humanit Soc Sci Commun* 9, 139, 2022 [en ligne].

^{41.} Henry T. Greely, "Human Brain Surrogates Research: The Onrushing Ethical Dilemma", *The American Journal of Bioethics*, 21(1), 2020, pp. 34-45 [en ligne].

souches, réside alors dans la question suivante : comment continuer d'avancer dans la connaissance médicale et scientifique du développement embryonnaire, indispensable à la compréhension des pathologies, tout en restant lucide et vigilant sur les enjeux abyssaux que représenterait une telle fabrication du vivant ?

1. Le passage de la recherche à la reproduction, une ligne rouge absolue?

Si les travaux de recherche autour des pseudo-embryons apparaissent comme une nécessité pour comprendre les mécanismes du développement embryonnaire, le passage de la recherche à la reproduction représente, autant pour la société savante, l'ISSCR, qu'aux yeux de la loi française, une ligne rouge absolue : « [...] ces cellules pluripotentes ne doivent en aucun cas être utilisées pour former des gamètes et aboutir à la conception d'un embryon *in vitro*. Il s'agit d'une ligne rouge absolue. Il me semble que la discussion qui a eu lieu au moment des états généraux de la bioéthique a permis de faire émerger en France une aptitude à la nuance et la mesure quant à l'appréhension de l'utilisation des cellules souches dans sa perspective thérapeutique ⁴² », estime Jean-Francois Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).

Dans les pays anglo-saxons des réflexions sont néanmoins conduites à partir des recherches sur la fabrication de pseudo-gamètes en laboratoire comme technologie reproductive, ainsi que sur les enjeux de ces technologies. Au-delà de la seule reproduction, de telles pratiques bousculeraient la politique de la famille et de nombreux aspects de la vie sociale. Dans l'hypothèse où un recours à des pseudo-gamètes serait autorisé, il serait possible d'avoir des enfants – avec un lien génétique –, à partir de la reprogrammation de cellules ordinaires, une cellule de peau par exemple. Seraient concernées les personnes infertiles du fait d'un dysfonctionnement de leurs gamètes, ou des couples de même sexe dans le cadre d'une parentalité bi-maternelle ou bi-paternelle⁴³. Ce qui engage les domaines de réflexions suivants, mis en exergue par les centres de recherche The Future of Human Reproduction et le Nuffield Council on Bioethics, au Royaume-Uni:

- La parentalité génétique « solo », la parentalité « multiplexe » ou la reproduction génétique entre personnes de même sexe soulèvent-elles des problèmes éthiques et juridiques particuliers ?

^{42.} Journal du droit et de l'assurance maladie, n°32, 2022 [en ligne].

^{43.} Eli Adashi, Katsuhiko Hayashi et Glenn Cohen, "Ethical and legal challenges in assisted same-sex conception through in vitro gametogenesis", *Nature Medecine*, 30 (2), 2024 [en ligne].

- Les enfants créés à partir de gamètes différenciés *in vitro* devraient-ils avoir le droit de savoir comment ils ont été créés ?
- Compte tenu de l'existence de voies alternatives vers la parentalité, telles que l'adoption et la maternité de substitution, les coûts et les risques associés à ces nouvelles technologies valent-ils la peine d'être supportés ?
- Les gamètes différenciés *in vitro* devraient-ils être financés par des fonds publics dans les pays dotés d'un système de santé public ?
- Le développement de gamètes différenciés *in vitro* perpétue-t-il des stéréotypes natalistes et essentialistes génétiques néfastes concernant l'idéal de parentalité et l'acceptabilité sociale de l'infertilité ⁴⁴ ?

2. Les gamètes et les embryons de laboratoire, de nouveaux objets politiques

La question du statut de l'embryon en dehors du corps de la femme, *ex utero* ou *in vitro*, se pose depuis les débuts de la fécondation *in vitro*. Elle s'est complexifiée depuis qu'existent des gamètes et des embryons dans des petits tubes, ce qu'on appelle les « paillettes », entreposées dans des laboratoires et des lieux de stockage spécialisés. La conservation des embryons surnuméraires, issus de procédures d'assistance médicale à la procréation (AMP) et non implantés, a été rendue possible par les technologies de cryogénisation. La congélation des embryons se fait entre le 2° et le 6° jour après la fécondation. En France, on dénombre déjà près de 300 000 embryons congelés, conservés dans des centres autorisés ⁴⁵, et un million aux États-Unis.

La fabrication de pseudo-gamètes et de pseudo-embryons rendrait encore plus aiguë la question de leur statut vis-à-vis des embryons classiques, des limites de la recherche, de la responsabilité de leur conservation par des organismes publics et privés (à but lucratif ou non lucratif), et de l'organisation de leur affectation.

Une question fondamentale traverse la réflexion sur le statut des pseudoembryons : jusqu'à quel point faut-il comparer le pseudo-embryon à un embryon classique, c'est-à-dire, selon l'interprétation du CNCE, à une « personne potentielle », et le soumettre aux limites actuelles de la recherche sur les embryons ? La réponse est sous-tendue par d'autres interrogations, liées par exemple aux « potentialités » des cellules souches, à la nécessité de déterminer à quel moment un être humain apparaît, dans le continuum entre la fécondation et la naissance ? Par ailleurs, la question

^{44.} Les questions ont été synthétisées à la suite d'un colloque organisé au Royaume-Uni par The Future of Human Reproduction et le Nuffield Council on Bioethics, "In vitro derived gametes" [en ligne].

^{45. «} Assistance médicale à la procréation – embryons conservés », Agence de la Biomédecine, 2020 [en ligne].

de la durée de conservation se pose également avec une limitation possible de 14 à 28 jours de croissance.

Selon Emmanuelle Rial-Sebbag, dans un « paysage juridique fragmenté », les questions qui se posent sont les suivantes :

- « Est-ce que les modèles embryonnaires constituent une nouvelle catégorie du droit (différente des embryons et des cellules souches embryonnaires ou adultes reprogrammés) ?
- Est-ce que la réglementation actuelle octroie le cadre suffisant pour l'usage de ces modèles embryonnaires dans la recherche ?
- À défaut, quelle réglementation devrait-on adopter en France 46 ? ».

La réflexion semble aujourd'hui peu portée vers le grand public. En France, elle occupe le milieu de la recherche en biologie, pour des besoins de transparence des travaux et d'encadrement des recherches, avec notamment un avis rendu par le Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine et l'organisation d'un colloque au Collège de France le 7 juin 2024 ⁴⁷.

Le Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine considère aujourd'hui que « les embryoïdes humains, par essence, ne peuvent pas être équivalents à des embryons 48 », d'une part en raison de leur origine (cellules IPS), d'autre part en raison de l'absence de projet parental, quoique de manière plus nuancée pour ce deuxième argument. Les auteurs de l'avis, se déclarent favorables à une limite de 28 jours pour les cultures 49. Les références à l'origine et à l'absence de projet parental, qui structurent l'avis, laissent inexplorée la question de la destination, dans l'éventualité où, un pseudo-embryon présenterait des capacités à s'implanter dans un utérus. « Vraisemblablement, l'administration de la preuve dépendra de la capacité des embryons synthétiques à produire un bébé vivant, mais la seule façon de le savoir est de faire l'expérience 50 » rappelle Francoise Baylis.

La difficulté réside dans la temporalité, puisqu'il y a une urgence à réguler un objet biologique non stabilisé. Aujourd'hui, ces nouvelles entités ne sont pas définies mais encadrées dans une perspective de leur usage, observe

^{46.} Emmanuelle Rial Sebbag, « Modèles embryonnaires : quelles conditions juridiques pour leur usage en recherche », Collège de France, 7 juin 2024 [en ligne].

^{47. «} Fabriquer et cultiver des "embryons" *in vitro* » : état des lieux, cadres éthique et légal », Collège de France, 7 juin 2024 [en ligne].

^{48.} Chantal Bruno et al, op.cit. p.4.

^{49.} Voir aussi Jonathan Lewis et Soren Holm, "Regulation of embryons model is urgent", Université de Manchester, 22 mai 2024 [en ligne].

^{50.} Francoise Baylis, "Creating and implanting synthetic monkey embryos could pave the way to stem-cell babies", *The Conversation*, 12 avril 2023 [en ligne].

Emmanuelle Rial-Sebbag ⁵¹. Elle évoque l'importance de la déclaration du Code de la santé publique des travaux auprès de l'Agence de biomédecine pour encadrer les usages.

La fabrication de pseudo-gamètes et pseudo-embryons en laboratoire devra par ailleurs s'articuler avec le principe de non-patrimonialité qui s'applique aux gamètes et aux embryons comme à l'ensemble du vivant humain ⁵². Ce principe vise à préserver du secteur marchand les éléments humains détachés de l'humain.

Beaucoup évoquent des « dérives » dans les pratiques actuelles qui mettraient déjà à mal les principes de gratuité du don et de non-patrimonialité ⁵³, en faveur d'une marchandisation grandissante des actes et des technologies de la reproduction. Le développement d'un « tourisme de la procréation » et d'un marché en ligne ⁵⁴ induit de nouveaux enjeux en particulier liés à la traçabilité des gamètes, les conditions de leur conservation et de leur exploitation par des intermédiaires ⁵⁵. À ce sujet, le Conseil d'orientation de l'Agence de la biomédecine pointe « les risques de dérive liés à des exploitations commerciales des embryoïdes et de leurs éléments dérivés (cellules, tissus ou organes ⁵⁶) ». Et insiste sur la nécessité d'actualiser en ce sens les processus de recueil du consentement des individus en cas de don de « cellules somatiques ⁵⁷ avec l'objectif de générer des cellules IPS ». À partir du moment où une cellule de peau reprogrammée génétiquement peut se transformer en pseudo-gamètes, une grande vigilance s'impose visà-vis de tels prélèvements.

^{51.} Emmanuelle Rial Sebbag, « Modèles embryonnaires : quelles conditions juridiques pour leur usage en recherche », www.collège-de-france.fr, 7 juin 2024 [en ligne].

^{52.} L'article 16-1 du Code civil prévoit que « le corps humain, ses éléments et ses produits, ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial ».

^{53.} Loi de 2021 - Article 2141-12-1 : « Seuls les établissements publics de santé ou les établissements de santé privés à but non lucratif habilités à assurer le service public hospitalier peuvent, lorsqu'ils y ont été autorisés, procéder au prélèvement, au recueil et à la conservation des gamètes mentionnés au présent l. Ces activités ne peuvent être exercées dans le cadre de l'activité libérale prévue à l'article L. 6154-1. Par dérogation, si aucun organisme ou établissement de santé public ou privé à but non lucratif n'assure ces activités dans un département, le directeur général de l'agence régionale de santé peut autoriser un établissement de santé privé à but lucratif à les pratiquer, sous réserve de la garantie par celui-ci de l'absence de facturation de dépassements des tarifs fixés par l'autorité administrative et des tarifs des honoraires prévus au 1° du l de l'article L. 162-14-1 du code de la sécurité sociale ».

^{54.} Est proposée en ligne une « adoption d'embryon » à J+5, au prix de 3 910 euros, par la société EuginGroup [en ligne], consulté le 18 mai 2024.

^{55.} ESHRE [société européenne de reproduction et d'embryologie], Press statement, "Cross border reproductive care", 2017.

^{56.} Chantal Bruno et al, op.cit. p.7.

^{57.} Les cellules somatiques sont l'ensemble des cellules du corps humain, cellules de peau, de cœur, neurones... à l'exception des gamètes et des cellules germinales (qui produisent les gamètes).

3. Modifier les embryons et l'humain à venir : un pouvoir inédit aux contours incertains

Aujourd'hui en France, la sélection d'embryons ⁵⁸ au cours de la fécondation *in vitro* est admise pour des raisons médicales définies par la loi. À l'étranger, il est possible de mettre sur le marché, des tests génétiques commerciaux pour les embryons *in vitro*. Cette mise sur le marché requiert une réflexion sur les enjeux et la régulation de ces pratiques. Ainsi, il faut s'interroger sur les critères qui permettraient aux adultes de déterminer le bien futur des enfants à venir. La possible augmentation de la quantité d'embryons fécondés induite par la fabrication de pseudo-gamètes *in vitro*, multiplierait les possibilités de choisir parmi les embryons disponibles celui qui serait implanté dans l'utérus. Ce choix se ferait sur la base d'interprétation de tests d'analyse des données génomiques, aujourd'hui nommés tests de score polygéniques. Au-delà des solutions pour lutter contre l'infertilité la technologie de gamétogenèse *in vitro* pourrait faciliter le choix des traits de ces enfants ⁵⁹.

Ce pouvoir reste cependant incertain. Au-delà de la santé, l'efficacité des tests de scores polygéniques sur les embryons et leur interprétation est controversée 60. La crainte de « tri d'embryons » et d'« embryons à la carte » est basée sur des notions erronées estime Denis Duboule : « ces notions illustrent bien notre penchant déterministe et surtout la mauvaise compréhension que nous avons développée de l'action des gènes pendant notre développement embryonnaire, avec cette relation pratique et satisfaisante entre un gène et une fonction mais nous savons maintenant que nos génomes ne sont pas des catalogues de fonctions discrètes. À l'inverse, ils se traduisent en équilibres génétiques complexes, et l'existence possible de solutions alternatives, de tentatives d'échapper à cette norme génomique qui nous est imposée, est encore une question non résolue 61 ».

Dans le domaine de la santé, face à la complexité des critères de choix et des dilemmes pour les médecins au moment de choisir les embryons, certains évoquent l'alternative que constituerait les modifications directes du génome des embryons, au cas où cette pratique serait autorisée. Les membres du comité d'éthique de l'Inserm 62 comparent les deux technologies, et

^{58.} Voir l'analyse très complète des critères autorisés et des problèmes rencontrés dans ce domaine par le corps médical dans la note du Comité d'éthique de l'Inserm : « L'eugénisme et la procréation médicalisée. Considérations conceptuelles, historiques, médicales et éthiques », op. cit.

^{59.} Cette hypothèse était soulevée dès 2016, notamment par Henry Greely. Voir le blog Anthropotechnie, Fondapol, "The end of sex, le futur de la reproduction humaine", 1e juillet 2016.

^{60.} Hannah Rahim, "Designers babies? The ethical and regulatory implications of polygenic embryo screening", Bill of Health, 11 mars 2024 [en ligne].

^{61.} Denis Duboule, Le génome et ses embryons. op. cit. p.41-42.

^{62.} Comité d'éthique de l'Inserm, « L'eugénisme et la procréation médicalisée. Considérations conceptuelles, historiques, médicales et éthiques », *op.cit*. p.28.

se demandent « pourquoi condamner toute transmission de gènes édités permettant à une descendance d'exister avec un phénotype non altéré alors que la transmission de gènes mutés naturellement ou d'altérations chromosomiques potentiellement responsables de phénotypes altérés est couramment pratiquée ».

Quelle que soit la technologie retenue, de nombreux travaux ⁶³ mettent l'accent sur plusieurs risques. En premier lieu, les risques d'inégalités dans l'accès aux modifications génétiques des embryons, et en second les risques de stigmatisation et de discriminations à l'encontre des personnes porteuses de handicaps, qui seraient liés à une excessive normalisation des traits des individus : « quand on envisage de retirer un gène qui serait à l'origine d'un handicap physique ou mental (...) cette tension autour du handicap dans la société a un rapport avec l'évitement de la souffrance et ce qu'on appelle aujourd'hui le validisme. Cette idée qu'il ne faudrait pas être invalide pour s'insérer dans la société » souligne Noémie Merleau-Ponty ⁶⁴.

Laisser la possibilité de choisir les traits des futurs enfants aurait pour conséquence de créer un appel d'air avec une multiplication des choix, puisque l'offre susciterait la demande. Jusqu'où serait-il admissible de choisir les traits des enfants, que ce soit pour des raisons médicales ou non? D'ores et déjà, des études constatent une forte attente dans ce domaine : aux États-Unis, 82 % des personnes interrogées dans un sondage d'opinion sont favorables aux technologies permettant le choix d'enfants dotés de certaines caractéristiques. Elles approuvent la sélection de traits de santé physique (77 %) et de santé psychiatrique (72 %). À l'inverse, une minorité approuverait une sélection des traits de comportement (36 %) ou des traits d'apparence physique (36 %) 65. L'approbation concerne avant tout des choix « négatifs », c'est-à-dire qui correspondent à une volonté d'éviter des souffrances physiques ou psychologiques, davantage qu'une volonté de doter les enfants de capacités spécifiques. Face à cette attente, des choix politiques seraient nécessaires pour encadrer les pratiques.

La réflexion pourrait s'organiser à partir de ces intentions :

- augmenter les chances de réussite de la grossesse ;
- avoir un enfant en bonne santé;
- avoir un enfant correspondant à des préférences pour certains traits physiques, taille, couleur des yeux, force musculaire... et/ou de comportement (réussite académique).

⁶³. Seppe Segers, "Heritable genome editing ethical aspects of a developing domain", Hum Reprod, 38(11), pp. 2055-2061, 2 novembre 2023 [en ligne].

^{64.} Noémie Merleau-Ponty, « La reproduction, les sciences sociales et le futur de la bioéthique », Journées annuelles du Comité d'éthique de l'Inserm, 22 novembre 2023.

^{65.} Rémy A. Furrer et al., "Polygenic Embryo Screening: High Approval Despite Substantial Concerns from the U.S. Public", medRxiv, 14 octobre 2023 [en ligne].

Une solution théorique consisterait à admettre des critères de santé et à interdire les choix reposant sur des critères sans rapport avec la santé. Mais la pratique se heurte à la difficulté de déterminer une frontière nette entre la santé et les préférences personnelles et sociales. Certains évoquent la notion de bien-être pour encadrer les choix d'embryons. Mêmes si le bien-être est une notion admise par l'OMS comme constituant la santé, elle apparaît toutefois comme un concept instable, qui varie en fonction de l'environnement. Elle ne peut donc constituer un critère d'admissibilité. Néanmoins, certains ont développé un modèle wellfariste qui viserait le bien-être futur des enfants. Dans ce dernier modèle, les choix se feraient dans l'idée de faciliter et d'améliorer la vie future des enfants. Mais comment prédire la vie des générations futures ? Comment imaginer la vie future des enfants autrement qu'en projetant ses propres préférences et en reproduisant les choix culturels et sociaux de son époque ? Il reste n'est pas certain que les adultes, malgré la modification du génome de leurs enfants, puissent anticiper – au-delà de certaines maladies – la vie future de leurs enfants.

Si l'on regarde le problème du point de vue de l'autonomie des enfants, on voit apparaître la question de la légitimité du pouvoir exorbitant qu'auraient les adultes sur les enfants. Il mettrait fin à l'égalité des humains déterminés par une origine naturelle et commune, la naissance. Dans la « perspective anticipatrice » d'une banalisation d'un « eugénisme sociétal », le philosophe allemand Jürgen Habermas critique cette transformation des relations entre parents et enfants en ce qu'elle entraîne un rétrécissement dramatique de la liberté des enfants, au profit d'une extension radicale du pouvoir des parents, qui se verraient octrover le pouvoir de faconner l'existence des êtres les plus faibles. Les modifications génétiques des enfants limiteraient de manière autoritaire et irréversible les choix de vie des enfants ; ils constitueraient des atteintes à la détermination de leur biographie à venir dans l'exercice de leur libre arbitre. Jürgen Habermas a théorisé à cet égard une éthique du « pouvoir être soi », mettant en avant le nécessaire respect du principe d'autonomie des individus, qui se décline dans un principe d'autonomie des enfants. Pour Jürgen Habermas, le principe d'une irréductible liberté l'emporte sur les arguments « pragmatiques » de compensation des inégalités naturelles grâce à la justice redistributive, développée par les théoriciens de l'eugénisme sociétal.

Les fondements des idées de Jürgen Habermas ne résident pas dans une conception du gène comme étant « intouchable », mais porte sur une moralité des relations entre les adultes et les enfants, avec l'idée qu'il n'est pas possible pour les individus de vivre avec le sentiment que leur existence a été « mise sur les rails » par d'autres personnes, que leurs vies

ne sont que la conséquence de choix parentaux antérieurs à leur naissance. Le « pouvoir être soi » consiste en un être soi non-perturbé dans sa subjectivité, dans le regard de l'enfant, de l'adolescent sur lui-même, à travers son corps.

A contrario, la liberté absolue pour les adultes de contrôler la procréation, aurait pour conséquence de transformer la condition humaine naturellement instable, du fait des lois de l'évolution, et une condition intentionnellement instable. L'externalisation de la reproduction humaine, qui est une modification majeure de la biologie humaine, pourrait bousculer une valeur fondamentale : l'égalité des humains par la naissance. D'un point de vue anthropologique, le monde devrait alors affronter la fin de l'égalité universelle des individus par cette origine commune que constitue la naissance : « Si nous nous considérons comme les auteurs responsables de l'histoire de notre vie personnelle et si nous pouvons tous nous tenir réciproquement pour des personnes "égales par la naissance", cela tient dans une certaine mesure au fait que nous nous comprenons d'un point de vue anthropologique comme des êtres génériques. Pouvonsnous considérer l'autotransformation de l'espèce au moyen de la génétique comme une voie nous permettant d'accroître l'autonomie individuelle, ou, au contraire, allons-nous, de cette manière, saper la compréhension normative qu'ont d'elles-mêmes des personnes ayant le souci de mener leur vie et se portant les unes aux autres un égal respect 66 ? » se demande Jurgen Habermas.

Le déroulement de la cryogénisation des embryons

- La congélation des embryons se fait à une étape très précoce du développement des embryons soit au 1^{er}, 2^e ou 3^e jour après la fécondation – les embryons sont alors composés de 4 à 8 cellules – soit au 5^e ou 6^e jour. Les embryons sont alors appelés blastocystes;
- Dans le laboratoire, les embryons sont examinés au microscope. Les embryons ayant des critères de développement satisfaisants peuvent être congelés ;
- Chaque embryon est placé dans une sorte de petit tube appelé « paillette ».
 La paillette est amenée à une température très basse (-196 °C) rapidement (congélation par vitrification) ou plus lentement (congélation lente). Ceci permet d'interrompre temporairement le développement des embryons tout en maintenant leur viabilité.
- Les paillettes contenant les embryons congelés sont alors conservées dans une cuve d'azote liquide située dans le laboratoire des centres d'AMP.

Source : Agence de la biomédecine, Assistance médicale à la procréation – le devenir des embryons congelés, 2024 [en ligne].

^{66.} Jurgen Habermas, L'Avenir de la nature humaine, vers un eugénisme libéral ? Paris, éditions Gallimard, 2002, p.48.

IV. L'HYPOTHÈSE D'UNE BANALISATION DU RECOURS À UN UTÉRUS ARTIFICIEL PARTIEL OU COMPLET

À l'heure où l'utérus artificiel « partiel » est une hypothèse technique envisageable, il convient de se pencher sur l'hypothèse d'un utérus artificiel « complet ». L'utérus artificiel partiel est considéré comme une alternative aux incubateurs utilisés en néonatologie pour sauver des bébés nés prématurément. L'utérus artificiel complet serait, lui, conçu pour remplacer la totalité de la grossesse de la femme, à partir d'une fécondation *in vitro*, et de ce fait suscite bien davantage de questions morales. L'hypothèse du développement complet d'un pseudo-embryon dans un utérus artificiel à partir de cellules souches reste peu abordée. Elle vient néanmoins d'être très explicitement interdite à l'occasion de la publication d'un code de bonnes pratiques ⁶⁷, pour le Royaume-Uni : « L'ectogenèse complète utilisant un SCBEM humain (*Stem Cell-Based Embryo Model*), à des fins de recherche ou de reproduction, serait incompatible avec l'approche définie dans le Code ».

Dystopie d'une fabrication industrielle de l'humain orchestrée par des gouvernants tyranniques, l'utérus artificiel complet semble devenu synonyme d'un monde dans lequel les humains seraient devenus modulables à la carte. Laissant de côté ces scénarios hollywoodiens qui associent systématiquement utérus artificiels et « usines à bébés », il reste possible d'envisager, dans une expérience de pensée prospective, différentes questions morales qui pourraient surgir parallèlement à la mise au point d'un utérus artificiel complet.

1. L'utérus artificiel et l'égalité dans les relations femmes-hommes : des interprétations contradictoires

Dans la perspective des relations entre les hommes et les femmes, l'hypothèse d'une externalisation de la reproduction dans des utérus artificiels donne lieu à des interprétations multiples, parfois contradictoires. Si, en 2005, le généticien Henri Atlan⁶⁸ pronostiquait la banalisation de l'utérus artificiel au motif que « très vite se développera une demande de la part de femmes désireuses de procréer tout en s'épargnant les contraintes d'une grossesse », les points de vue semblent aujourd'hui davantage nuancés. En effet, plusieurs auteurs s'interrogent sur les conséquences de l'utérus artificiel sur l'égalité des sexes, et en fonction de leur sensibilité,

67. Université de Cambridge et Progress Educational Trust (PET), "Code of Practice for the Generation and Use of Human Stem Cell-Based Embryo Model, Juillet 2024, p. 12 [en ligne].

^{68.} Henry Atlan, L'utérus artificiel, Paris, Seuil, 2005, pp. 90 et 97.

certains évoquent davantage d'égalité pour les femmes, quand d'autres soulignent que de nouvelles inégalités pourraient se créer :

- une « libération » des femmes, qui serait liée une nouvelle égalité biologique et sociale ;
- l'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, provoquerait un renforcement de la domination masculine, et l'établissement d'un nouveau patriarcat.

2. Le recours à l'utérus artificiel est envisagé comme une « libération » des femmes découlant d'une nouvelle égalité biologique et sociale

À la suite des aspirations féministes des années 1970 et 1980, des auteurs contemporains s'accordent sur l'idée que l'utérus artificiel pourrait libérer les femmes des entraves liées à la grossesse, ce qui aurait pour conséquence une plus grande égalité biologique et sociale entre les femmes et les hommes : « un renouveau d'inspiration féministe mettant l'accent sur les aspects libérateurs et oppressifs de la technologie de la reproduction 69 ». Le recours à cette technologie favoriserait l'émancipation fondamentale des femmes à la fois pour leur santé, dans leur statut social et dans leur parcours professionnel: « Imaginez un instant qu'il soit possible d'avoir des enfants sans imposer aucune contrainte aux femmes. Imaginez un monde où les risques sanitaires liés à la grossesse et à l'accouchement seraient devenus obsolètes. Un monde où les changements de comportement alimentaire et de mode de vie nécessaires pour maximiser les chances d'avoir une grossesse saine ne seraient plus nécessaires. Un monde sans les pertes financières liées au congé de maternité et où les obstacles à l'avancement professionnel auxquels les femmes sont actuellement confrontées pour avoir des enfants et les faire naître auraient disparu 70 » énumère Giulia Cavaliere, qui souligne également l'égalité qui en résulterait entre différents groupes : « Elle favoriserait l'égalité entre les femmes fertiles, infertiles, lesbiennes et transgenres. L'ectogenèse permet aux femmes qui sont actuellement incapables de procréer et de donner naissance à des enfants, pour des raisons sociales ou biologiques d'avoir des enfants de la même manière que les femmes fertiles (c'est-à-dire d'avoir des enfants qui leur sont génétiquement liés) 71 ».

^{69. &}quot;A feminist inspired revival focusing on the liberating versus oppressive features of reproductive technology", Seppe Segers, "The path toward ectogenesis: looking beyond the technical challenges", *BMC Med Ethics* 22, 59, 2021 [en ligne].

^{70.} Giulia Cavaliere, "Gestation, equality and freedom: ectogenesis as a political perspective", Journal of Medical Ethics 46 (2), p. 76-82, 2020 [en ligne].

Au-delà de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, ressort la question de l'acceptabilité de l'ensemble des « coûts » de la grossesse ; il s'agit des coûts pour le confort des femmes aussi bien que des coûts pour leur santé. Il existe plusieurs manières d'interpréter l'idée de la maternité comme un fardeau :

- 1. la maternité comme un fardeau en soi ;
- 2. la maternité vécue comme un fardeau en raison de la difficulté de mener de front maternité et activités professionnelles dans la société contemporaine.

Dans le premier cas de la maternité comme un fardeau en soi, on peut se demander – sans oublier les difficultés, souffrances et pathologies corrélées avec certaines grossesses –, en quoi le modèle d'un corps humain sans grossesse pourrait constituer l'idéal du corps humain. En quoi le modèle du corps abritant sa progéniture serait celui du « fardeau », alors qu'un corps ne portant pas d'enfant serait le modèle idéal ⁷² ?

Dans le second cas, la maternité serait considérée comme un fardeau, non pas en soi, mais en raison de la difficulté de vivre une maternité parallèlement à des activités professionnelles. Dans ce cas, ne serait-il pas davantage raisonnable d'agir sur les causes du problème plutôt que sur ses conséquences : par exemple, en organisant une meilleure manière de gérer la place des femmes en milieu professionnel, plutôt que d'agir sur les conséquences en extériorisant la gestation ?

3. Le recours à l'utérus artificiel peut faire craindre un renforcement des inégalités et de la domination masculine

L'idée d'une égalité nouvelle qui serait acquise par la libération du « fardeau de la grossesse » via le recours à l'utérus artificiel est aujourd'hui davantage nuancée. Les auteurs soulèvent le risque d'un accès injustement réparti à cette technologie nouvelle et sophistiquée. La technologie serait trop onéreuse pour permettre sa généralisation à l'ensemble des femmes et des États, ce qui rendrait caduc l'argument d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Ainsi, dans une démarche plus pragmatique sont examinées les conditions de l'égalité dans l'accès à l'utérus artificiel parmi certaines catégories de population et entre certains pays : « Bien que les risques, les fardeaux et les décès liés à la santé causés par la gestation et l'accouchement touchent toutes les femmes et peuvent effectivement être définis en termes d'« inégalité naturelle », ils ne sont pas répartis de manière

égale entre toutes les femmes. Des preuves documentées montrent que les femmes appartenant à des minorités ethniques, les femmes pauvres et les femmes handicapées ont un risque beaucoup plus élevé de connaître des complications pendant la gestation et l'accouchement et de mourir des suites de ces complications », critique Giulia Cavaliere ⁷³.

Sur la question des inégalités professionnelles, des auteurs se demandent en quoi la possibilité de procréer de différentes manières pourrait impacter le cadre réglementaire des droits des femmes pour leur maternité en entreprise 74. Certains soutiennent que des aménagements de la vie professionnelle des femmes enceintes passeraient davantage par la reconnaissance de leurs besoins spécifiques au cours de leur grossesse, que par l'option procréative retenue. Le recours à l'utérus artificiel ne ferait avancer en rien la condition des femmes dans leur vie professionnelle. À l'inverse, il serait plus efficace d'adapter la vie professionnelle des femmes aux nécessités de leur vie reproductive : « Défendre l'ectogenèse comme solution aux inégalités sur le lieu de travail est problématique pour deux raisons. D'abord, le problème réside dans les rôles et les responsabilités des femmes dans la gestation et l'éducation des enfants plutôt que dans un marché du travail injuste. Par hypothèse, les obstacles auxquels les femmes sont confrontées sur le lieu de travail sont le produit d'un système qui ne tient pas compte des différences (biologiques), qui ne favorise pas une participation libre et égale des deux sexes à la reproduction sociale et qui tolère des pratiques oppressives. Ensuite, une telle conception de l'ectogenèse comme moyen de remédier aux inégalités sur le lieu de travail appelle des solutions qui changent la façon dont la société se reproduit plutôt qu'elle n'appelle la réforme d'un marché du travail qui empêche l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes 75 ».

Dans une démarche similaire de scepticisme vis-à-vis d'un pouvoir libérateur de l'utérus artificiel, Susan Kennedy évoque le risque d'une dévalorisation des liens gestationnels familiaux et de la valeur de la grossesse par les partisans de l'utérus artificiel. Cette dévalorisation par la banalisation d'une grossesse accessible à tous relèverait d'une vision patriarcale de la famille : « Au lieu de remettre en cause cette notion, l'ectogenèse permettrait de remplacer complètement le rôle des gestatrices humaines dans l'équation de la procréation. Par conséquent, l'introduction de l'ectogenèse comme option de reproduction a été critiquée en raison de son potentiel à perpétuer une vision patriarcale qui nie la signification morale de la gestation car cette technologie soutient

^{73.} Giulia Cavaliere, "Gestation, equality and freedom: ectogenesis as a political perspective", *Journal of Medical Ethics* 46 (2), pp. 76-82, 2020 [en ligne].

^{74.} Victoria Hooton et Elizabeth Chloé Romanis, "Artificial womb technology, pregnancy, and EU employment rights", Journal of Law and the Biosciences, Volume 9, Issue 1, Janvier-Juin 2022 [en ligne].

^{75.} Giulia Cavaliere, op.cit.

une vision du monde patriarcale dans laquelle les humains sont perçus comme des individus distincts plutôt que fondamentalement connectés par des liens gestationnels ⁷⁶ ».

4. L'utérus artificiel et la liberté de gestation

L'utérus artificiel créerait un choix entre deux options reproductives : soit porter un enfant, soit le transférer dans une machine pour la durée de la gestation (ou une partie de celle-ci). La possibilité de ce choix, de sa banalisation ou non, viendrait modifier de manière radicale l'autonomie des femmes dans le domaine de la reproduction. Les raisons médicales ou personnelles justifiant le recours à l'utérus artificiel devront être définies. De multiples questions devront être examinées afin de cerner les contours de ce choix pour déterminer :

- les responsabilités dans le choix du recours à l'utérus artificiel (qui déciderait ?) ;
- les intentions et motivations possibles, sous-tendant ce choix ;
- dans le cas où une première partie du développement du futur enfant se serait effectué *in vivo*, les motifs d'un éventuel transfert dans un utérus artificiel et le moment du transfert.

La gamme des motivations possibles est étendue, puisqu'elles ne sont pas forcément médicales. Sont évoquées, outre les motivations professionnelles, des motivations pour la santé et des motivations plus personnelles : « nausées matinales, mauvaise humeur, membres gonflés, migraines, douleurs de l'accouchement, dépression, interruptions de carrière 77 ». On retrouve l'argument de davantage de liberté pour celles qui souhaiteraient continuer à boire de l'alcool et fumer des cigarettes. Si ces derniers arguments peinent à être pris au sérieux, la question du comportement de la mère, et des jugements qui en découlent et d'un contrôle de ces comportements, mérite qu'on s'y arrête. Une décision liberticide serait de déterminer les droits, pour d'autres personnes et pour la société, d'intervenir sur le choix des femmes de « transférer » le foetus hors du corps de la femme. Avec l'utérus artificiel, il deviendrait possible de restreindre les libertés des femmes en imposant le transfert :

- en invoquant l'intérêt de l'enfant en cas de comportement jugé inadéquat de la mère ;
- dans le cas d'une demande d'interruption de grossesse de la part de la mère.

^{76.} Susan Kennedy, "Ectogenesis and the value of gestational ties", *Bioethics*, 1-7, 2023 [en ligne].
77. "Morning sickness, bad moods, swollen limbs, migraines, pain of childbirth, depression, career breaks".
Seppe Segers, *op. cit*.

5. La perspective d'un conflit entre la santé du fœtus et l'autonomie de la mère

Des conflits pourraient survenir entre l'interprétation de l'intérêt de l'enfant et la volonté de la mère, dans le cas où les conditions de la grossesse seraient considérées comme risquées du point de vue de la santé physique ou psychologiques de l'enfant. La poursuite d'une grossesse in vivo pourrait alors être stigmatisée, voire être interdite : « le bénéfice attendu de l'ectogenèse en termes de bien-être fœtal, pas nécessairement pour faciliter la thérapie fœtale, mais pour optimiser l'environnement fœtal en surveillant étroitement la nutrition, la température, l'oxygénation, etc. Cela pourrait être accueilli comme un moyen de fournir un milieu utérin plus sûr pour le fœtus, mais cela pourrait également exercer une pression sur les femmes enceintes pour qu'elles subissent certaines interventions au profit du futur enfant. Cela peut être particulièrement (mais pas seulement) le cas lorsque le comportement de la personne enceinte est considéré comme inquiétant, par exemple en raison d'une toxicomanie. Certains craignent qu'une meilleure connaissance du développement fœtal grâce à l'ectogenèse puisse être utilisée pour justifier un plus grand contrôle des grossesses normales », résume Seppe Segers ⁷⁸.

Une réflexion est d'ores et déjà menée par différents auteurs sur ce que représente la gestation et sa valeur. Certains comme Susan Kennedy vont jusqu'à soutenir l'idée d'un « droit à la gestation » pour les femmes ⁷⁹.

Cette question s'intègre dans une perspective plus globale portant sur la responsabilité de la mère dans la santé fœtale, la responsabilité de la mère face au « risque, documenté notamment en Chine, de faire porter aux femmes enceintes la responsabilité de la santé, notamment fœtale [...] dans un environnement toxique dont on connaît les effets délétères ⁸⁰ » estime Noémie Merleau-Ponty.

La « viabilité » des fœtus dans des utérus artificiels pourrait, par la possibilité de transferts, transformer les droits à l'interruption de grossesse. Le droit à l'interruption de grossesse pourrait être restreint par la possibilité, l'obligation pronostiquent certains, de transfert des enfants non désirés, non seulement pour les interruptions de grossesse en dehors de la limite légale, mais aussi dans la limite légale. Dans ce cadre, il deviendrait nécessaire de décider si la liberté de ne pas mener une grossesse à terme s'entend, ou non, indépendamment de la poursuite du développement du futur enfant, estime le juriste Glenn Cohen : « le droit dont jouissent les femmes est le droit d'arrêter la gestation, et non le droit

^{78.} Seppe Segers, op. cit.

^{79.} Susan Kennedy, op. cit.

^{80.} Noémie Merleau-Ponty, op. cit.

de mettre fin à l'existence du fœtus. L'utérus artificiel permettrait aux femmes d'exercer le premier droit sans le second. Défendre un droit à l'avortement lorsque le transfert est possible changerait le terrain moral. « Mon corps, mon choix » deviendrait plutôt un droit de mettre fin à la vie du fœtus. Une défense dans ce sens pourrait encore être possible sur le plan philosophique, mais semble beaucoup plus difficile à faire accepter sur le plan juridique et politique ⁸¹ ».

Il reste une inconnue scientifique : les conséquences psychologiques et émotionnelles sur les enfants et sur les parents. Ces éléments, aujourd'hui manquants, demeurent indispensables à la compréhension des notions de grossesse et de parentalité. Il faudra éclairer la question du moment de la naissance des fœtus dans un contexte de généralisation des utérus artificiels. Il s'agira de déterminer le moment du commencement de la vie, comme personne humaine et comme existence légale.

Les étapes du développement embryonnaire humain

Les étapes qui précèdent la formation du fœtus (jour 56 de la grossesse) sont la segmentation, la gastrulation, l'organogénèse.

Étapes	Segmentation			Gastrulation	Organogénèse	Fœtus
Jour	1	3	7	20	40	56
Statut	Zygote	Stade 2 cellules	Blastocyste	Pré-embryon	Embryon avancée	Fœtus
	0	0	PrE EPI		C.S.	N. N.

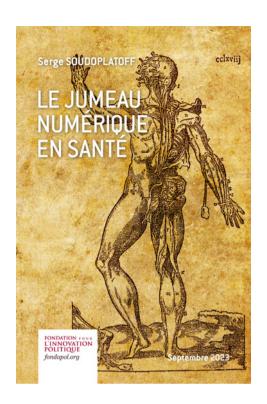
Source: Nicolas Rivron et al, "An ethical framework for human embryology with embryo models", *Cell*, 17 août 2023, pp. 3548-3557 [en ligne].

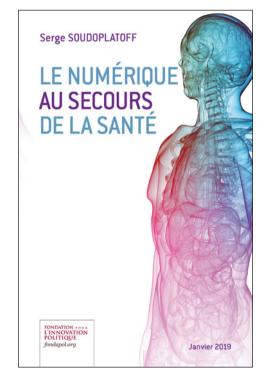
CONCLUSION

Pour l'ensemble des futures technologies de reproduction *in vitro*, la même vigilance s'impose en ce qui concerne l'égalité d'accès à ces technologies, la normalisation des générations à venir, le risque de contraintes, implicites ou non, et de discriminations. Plus généralement, se pose la question de la dignité humaine et de la valeur des éléments biologiques d'origine humaine.

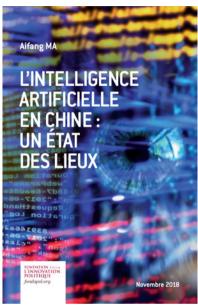
Penser en amont les implications de ces technologies constitue un exercice certes risqué, tant les inconnues sont nombreuses, mais indispensable afin que la société puisse s'accorder sur les possibilités de la recherche dans ce domaine, sur les valeurs fondamentales attachées à l'humain et qui sous-tendent les décisions politiques. L'intérêt de cette étude est de jeter les bases d'une réflexion prospective, anticipatrice, ainsi que de soulever certains arguments qui contribuent à l'émergence d'un débat public sur les perspectives de la reproduction *in vitro* et les enjeux éthiques que cela implique.

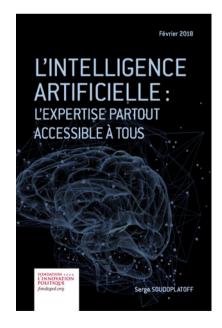










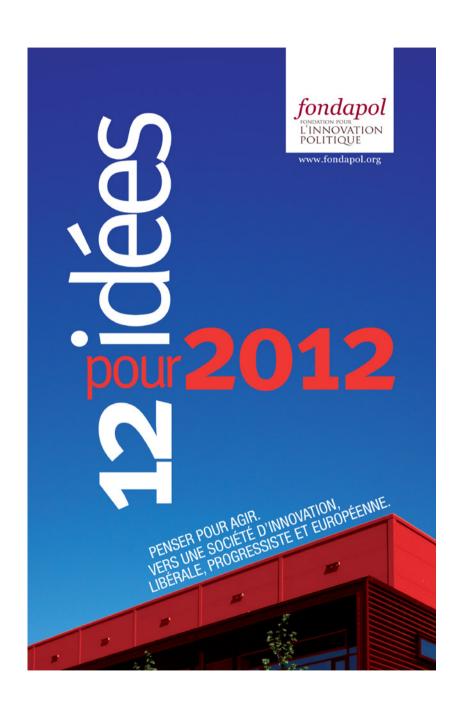












NOS PUBLICATIONS

Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

L'industrie automobile européenne en 2035

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

L'AfD: l'extrême droite allemande dans l'impasse

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

L'opinion européenne en 2023

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, juillet 2024, 284 pages

Législatives 2024 : le grand désarroi des Français

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Revnié, juin 2024, 36 pages

Les Européens abandonnés au populisme

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

Les étrangers extra-européens et le logement social en France

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

L'Europe et la Souveraineté, Approches franco-italiennes 1897-2023

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

Fratelli d'italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne : l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

Innovation politique 2022 (tome 2)

Fondapol, novembre 2023, 252 pages

Innovation politique 2022 (tome 1)

Fondapol, novembre 2023, 310 pages

Mouvements protestataires : le retour de la violence

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

Le jumeau numérique en santé

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride

Loïse Lyonnet et Pierre Poinsignon, juillet 2023, 40 pages

La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXIe siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Revnié (dir.), éditions du Cerf. mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition

Victor Delage, Dominique Revnié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)

Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)

Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

Immigration : comment font les États européens

Fondapol, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondapol, janvier 2023, 57 pages

L'opinion européenne 2020-2022

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)

Fondapol, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)

Fondapol, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)

Les questions à long terme

Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)

État des lieux et perspectives à court-moyen terme

Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (4)

La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (3)

L'enieu des générations futures

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (2)

Les solutions pour maîtriser le risque effectif

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (1)

Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés: l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondapol, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondapol, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.

Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enieux financiers

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke. Face au wokisme (2)

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

Protestation électorale en 2021 ?

Données issues du 1er tour des élections régionales

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major. Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Revnié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déià fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Revnié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong: la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondapol, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondapol, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : lecons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : lecons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cvr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)

Défendre l'économie européenne par la politique commerciale

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)

Les pratiques anticoncurrentielles étrangères

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)

Politique de concurrence et industrie européenne

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

2022, le risque populiste en France (vague 1)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles » Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1er septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électorats

comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondapol, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondapol, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franço-japonaise

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIXe siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIXe siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)

Comprendre le retour de l'institution religieuse

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)

Récuser le déni

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle.

Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondapol, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondapol, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondapol, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Faÿçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Faÿçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, lannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :

l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais: miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 52 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 38 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital: libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Innovation politique 2016

Fondapol, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

L'opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX° siècle) Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX° siècle) Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Les zadistes (1): un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

Régionales (1): vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiites et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Innovation politique 2015

Fondapol, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2): une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

Good COP21, Bad COP21 (1): le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

PME: nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 32 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 27 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 41 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 43 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourguet et Sylvain Manternach, août 2015, 30 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir: un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citovenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Margues, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Revnié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

Innovation politique 2014

Fondapol, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sénié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

Les classes movennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Innovation politique 2013

Fondapol, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

L'opinion européenne en 2012

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Revnié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondapol, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Buiadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes movennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulougue, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau: comment traiter les micropolluants?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau: défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Revnié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Revnié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Innovation politique 2011

Fondapol, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas: la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran: une révolution civile?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :

défense du statut, illustration du statu quo

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 ianvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Revnié, ianvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands

sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org



Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous!

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans);

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

contact: Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 _ anne.flambert@fondapol.org

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE fondapol.org

Bulletin de soutien

voici ma contribution de :							
□ 100 € □ 500 € □ 1000 € □ 5000 € □ 10 000 € □ 50 000 € □ Autre montant : €							
Je choisis de faire un don : \[\text{\titt{\text{\titt{\texi\text{\texi}\text{\text{\texi{\text{\texi}\text{\text{\texi}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\tet							
N° Rue							
Code postal Ville							
☐ Par chèque, à l'ordre de la Fondation pour l'innovation politique							
☐ Par virement bancaire daté du : au profit du compte Fondation pour l'innovation politique à la Caisse des dépôts et consignations :							
IBAN - ED77 4003 1000 0100 0029 9345 716							

Je soutiens la Fondapol

À renvoyer à :

Fondation pour l'innovation politique 11, rue de Grenelle 75007 Paris

Contact:

Anne Flambert Responsable administratif et financier 01 47 53 67 09



BIC: CDCGFRPPXXX

